

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT**

Objet : création de postes pour le motif d'accroissement saisonnier de l'activité sur les équipements aquatiques pendant la période estivale.

VU l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU la délibération du Conseil communautaire de Grand Lieu Communauté en date du 1^{er} février 2022 donnant délégation au Président pour créer les emplois non permanents nécessaires à Grand Lieu Communauté pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, dans le cadre des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique ;

CONSIDERANT l'accroissement saisonnier d'activité au service des équipements aquatiques communautaires pendant la période estivale ;

Le Président de Grand Lieu Communauté,

- **DECIDE** de créer les emplois ci-après :
 - 3 opérateurs des APS qualifiés à temps complet du 10 juillet au 3 septembre 2023
 - 1 opérateur des APS qualifié à temps complet du 10 juillet au 30 juillet 2023
 - 1 adjoint technique à temps complet du 1^{er} juillet au 3 septembre 2023
 - 2 adjoints techniques à temps complet du 10 juillet au 3 septembre 2023

- **PRECISE :**
 - Ces emplois seront pourvus par des agents contractuels sur la base des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique ;
 - Ces emplois seront rémunérés en fonction des heures de travail effectuées, du grade afférent à l'emploi et de l'échelon fixés par contrat. Les agents bénéficieront des indemnités prévues par délibérations du Conseil communautaire ;
 - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Acte n° : DE115-P300523

Publié sur le site internet le : 01/06/23

Fait à La Chevrolière, le 30 mai 2023,

**Le Président,
Johann BOBLIN,**

Signé électroniquement par : Johann
Boblin
Date de signature : 01/06/2023
Qualité : Président de Grand Lieu
Communauté